



**Demande de remboursement exceptionnel des droits d'inscription
portant exclusivement sur une inscription à un Diplôme National**

sans annulation d'inscription

avec annulation d'inscription

*L'inscription dans une université est assujettie au versement des droits d'inscription annuels fixés par arrêté ministériel.
Une procédure d'exonération exceptionnelle est prévue par l'article R 719-50 du code de l'éducation
La demande de remboursement sera examinée par la commission d'exonération et de remboursement pour avis, avant décision du
Président de l'Université, laquelle sera adressée directement au demandeur par voie postale.*

Nom : Prénom :
n° étudiant : courriel :
adresse postale :
CP : ville : n° téléphone :

S'agit-il d'une première demande de remboursement exceptionnel ? oui non
Formation pour laquelle la demande est formulée :
Composante :

Critères justifiant la demande : cocher le(s) critère(s) vous concernant

- difficultés financières** : fournir les derniers avis d'imposition, quittances de loyer, notifications de la CAF et notifications du CROUS
- problèmes de santé** : fournir les certificats médicaux explicitant l'incompatibilité de l'état de santé avec les études
- résultats académiques** : fournir tous les relevés de notes pour chaque année dans l'enseignement supérieur

En plus des documents listés ci-dessus, **joindre à ce formulaire les pièces suivantes** :

- copie de la quittance des droits figurant sur le Scol'pass
- une lettre exposant de manière détaillée votre situation, à l'attention de M. le Président de l'Université
- tout autre document que vous estimez indispensable à la compréhension de votre demande
- un RIB à vos nom et prénom ou une autorisation de remboursement à tiers avec le RIB correspondant

Demande à déposer auprès du service de scolarité de votre composante avant le 31 octobre 2017.

Fait à, le .. / .. / 2017 - Signature de l'étudiant(e) :

Avis motivé et signature obligatoires du Directeur de la composante d'inscription :

.....

.....